



## TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

*Pour le mieux-être des aînés*

# *Avis sur l'âgisme*

## VERSION INTÉGRALE

Les recommandations seront acheminées, selon le cas, à :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

La version intégrale de l'Avis a été dûment adopté par le conseil d'administration.

### FAIRE PARVENIR DEMANDES D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES OU RÉPONSES À :

Table de concertation des aînés de  
Chaudière-Appalaches  
5501, rue Saint-Georges,  
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105  
Sans frais : 1 877 533-5678  
[tableainesca12@gmail.com](mailto:tableainesca12@gmail.com)  
[www.tabledesainesca.wordpress.com](http://www.tabledesainesca.wordpress.com).

LÉVIS, 18 mars 2022

# AVIS SUR L'ÂGISME (Vivre dans la dignité)

## En préface : Sommaire des recommandations



L'OBJECTIF principal du présent AVIS de permettre à toutes les personnes aînées de vivre dans la dignité en éliminant les préjugés et les pratiques discriminatoires envers elles.

*Pour le mieux-être des aînés*

### RECOMMANDATION # 1

Que le gouvernement du Québec fasse de la lutte à l'âgisme une priorité gouvernementale par des actions concrètes intensives.

### RECOMMANDATION # 2

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), avec l'aide des personnes aînées en consultation, identifie dans ses services des situations ou des pratiques d'âgisme ainsi que des correctifs à mettre en place dans les plus brefs délais.

### RECOMMANDATION # 3

Que les instances décisionnelles misent sur l'intergénérationnel.

### RECOMMANDATION # 4

Que les instances décisionnelles sensibilisent leurs membres et la population en général à l'âgisme et prennent des mesures pour transformer la perception négative des personnes aînées.

### RECOMMANDATION # 5

Que les personnes aînées et leurs représentants soient plus visibles et s'impliquent de diverses façons auprès des générations montantes.

**N.B. Ces recommandations sont détaillées à la page 9.**

## **Introduction**

Le 23 novembre 2021, des membres de son conseil d'administration, des organismes d'aînés, des organismes de services aux aînés, des élus et des personnes aînées répondaient à une invitation de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) à une rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis. Cinquante-cinq personnes étaient présentes.

La concertation se déclinait autour de 5 sujets identifiés en septembre par le conseil d'administration, dont l'ÂGISME. Sur les 55 personnes présentes, dix ont choisi le sujet en titre. Elles formaient deux sous-groupes. Dans un premier temps, les participants devaient donner des exemples de situations rencontrées qui selon eux étaient problématiques et en préciser des causes. Dans un deuxième temps, les équipiers devaient proposer des solutions aux problèmes mentionnés. Les participants avaient accès à une partie de la documentation présentée ici soit celles des pages 4 et 5 (# 1, 2 et 3).

Vous trouverez dans les pages qui suivent la transcription des propos recueillis lors de la journée du 23 novembre 2021. Ces propos sont présentés comme suit :

- « ... »

De plus, certains propos sont accompagnés d'une lettre entre parenthèses, cela indique que des personnes bien identifiées nous ont fait parvenir des suggestions et/ou des commentaires écrits au moment de la concertation ou lors de la consultation ultérieure qui s'est terminée le 26 février 2022.

- « ... » (\*)

**N.B. : Une VERSION SYNTHÈSE de cet AVIS est disponible sur le site Web de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/> .**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>SECTION A – DOCUMENTATION.....</b>	<b>4</b>
<b>SECTION B – LES DONNÉES DE L’ÉCHANGE DU 23 NOVEMBRE 2021 ET LES AJOUTS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>6</b>
<i>Des observations des participants .....</i>	6
<i>Des causes.....</i>	7
<i>Des solutions .....</i>	7
<b>SECTION C – LES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>SECTION D – DES AVIS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>11</b>

## SECTION A DOCUMENTATION

### 1. C'EST QUOI L'ÂGISME ?

#### A) Selon le *Rapport du directeur de la santé publique – Vieillir en santé*<sup>1</sup>

L'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. Il peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type.

#### B) Selon Inversen

Des attitudes, des stéréotypes et des représentations négatives envers le vieillissement et les personnes aînées pouvant mener à des situations de discrimination ou de préjudices implicites ou explicites au niveau micro (individuel), meso (réseaux sociaux) ou macro (institutionnel ou culturel).

Source : Iversen, et al. (2009). *A conceptual analysis of ageism*. *Nordic Psychology*, 61:3, p. 4-22. Tiré du guide d'appel de projets *L'Initiative pour l'inclusion sociale des personnes aînées : un enjeu collectif* - septembre 2020.

### 2. ARTICLE DANS LA REVUE L'ACTUALITÉ - « *On est vite catalogué vieux !* » Josée Boileau<sup>2</sup>.

- Des retraités recyclés en vendeur au salaire minimum.
- Infantilisation facile des personnes aînées.
  - Notre société a beau carburer aux discours victimaires, cette discrimination-là se vit dans un douloureux silence.
  - C'est ainsi qu'on glisse dans cette masse informe qu'autrefois on appelait les « vieux ».
  - Et ceux-là, on les infantilise facilement. (p.41)
- Pandémie : Si vous êtes âgés – restez chez vous ou « Envoyez à maison ! ».

### 3. ARTICLE DANS Le DEVOIR - « Dialoguer pour lutter contre l'âgisme » Leïla Jolin-Dahel<sup>3</sup>

- Une hécatombe liée à l'âgisme
  - Avec ses nombreuses éclosions dans les CHSLD et les RPA, la première vague a fait ressortir les problèmes qui existaient dans ces établissements avant même le début de la crise sanitaire. Des lacunes sont soulevées dans l'organisation des soins, le roulement de personnel, dans le temps énumère Mme Levasseur<sup>4</sup>.
- Pandémie : « Si vous êtes âgés – restez chez vous ! ».

#### Des solutions

<sup>1</sup> Voir à la page 5 du présent document le texte qui contient cette définition.

<sup>2</sup> L'Actualité, novembre 2021, pages 40-41.

<sup>3</sup> Le Devoir, Les samedi 25 et dimanche 26 septembre 2021, page D-2.

<sup>4</sup> Mélanie Levasseur, professeure à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke

Miser sur l'éducation :

- Mettre en lumière les multiples profils des personnes aînées (images multiples) ;
- Bâtir des ponts entre les générations.

#### 4. RAPPORT DU DIRECTEUR NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE – VIEILLIR EN SANTÉ<sup>5..</sup>

##### 1.3 Les mythes et les préjugés à l'égard des aînés

Les retraités d'aujourd'hui disposent en grande majorité d'aptitudes physiques et intellectuelles leur permettant de continuer à contribuer au développement de la société québécoise. Un nombre croissant de personnes aînées décident de travailler plus longtemps, un choix qui peut être facilité par des conditions d'embauche et de travail adaptées à leurs intérêts et à leurs besoins. À cet égard, les gouvernements ont mis en place des incitatifs fiscaux visant à prolonger la carrière ou à favoriser le retour des personnes de 60 ans et plus sur le marché du travail. D'autres aînés participent à des activités bénévoles, s'engagent auprès des jeunes enfants ou agissent comme proches aidants. En effet, près d'une personne âgée de 65 ans et plus sur cinq est un proche aidant.

Cependant, certaines perceptions ou croyances erronées basées sur l'âge constituent des freins à la participation sociale des aînés et ont un effet négatif sur leur santé. Ces préjugés regroupent toutes sortes de croyances, telles que les personnes âgées sont fragiles, qu'elles n'ont plus rien à apporter à la société et qu'elles représentent un fardeau économique. L'âgisme est le fait d'avoir des préjugés ou un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. Il peut prendre de nombreuses formes, notamment des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires ou des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type. L'âgisme, troisième cause de discrimination au Québec, est considéré comme un facteur de risque au regard de la maltraitance et de l'isolement social. Dans le deuxième plan d'action de la politique *Vieillir et vivre ensemble : chez soi, dans sa communauté, au Québec*, intitulé *Un Québec pour tous les âges*, il est mentionné que « malgré les actions pour reconnaître l'apport des aînés et pour valoriser leur pouvoir d'agir, des stéréotypes et des préjugés sont toujours présents ». On y prévoit, entre autres, de « promouvoir les aspects positifs du vieillissement et de susciter la participation de la population afin de combattre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge, pour que soient pleinement reconnus la contribution et le rôle essentiel des aînés ».

Les perceptions erronées concernant les aînés ont des conséquences négatives considérables et insoupçonnées. Le rôle qu'une personne exerce au sein de la société ne peut pas être conditionné par son âge. De nombreuses personnes âgées ont tendance, plus ou moins conscientement, à adopter un rôle conforme à la manière dont elles sont socialement perçues. L'âgisme a aussi des effets négatifs sur la confiance en soi, l'estime de soi et la croyance en ses capacités. Tout cela peut conduire les personnes aînées à mettre un frein à la poursuite d'aspirations légitimes, non seulement à leur propre détriment, mais aussi au détriment de la société, qui se trouve ainsi privée de l'expérience et de l'engagement de ces personnes. L'âgisme peut également conduire des aînés à se désengager du travail ou à quitter la vie professionnelle plus vite qu'ils ne l'auraient souhaité si l'image qu'on leur renvoie les dévalorise ou transmet un message d'exclusion. En outre, des études scientifiques montrent que les personnes âgées ayant une attitude négative à l'égard du vieillissement pourraient vivre 7,5 années de moins que celles qui ont une attitude positive.

<sup>5</sup> *Rapport du directeur national de la santé publique, Publication du MSSS, 4 octobre 2021, pages 7 et 8 disponible sur le site : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003169/>*

## SECTION B

### LES DONNÉES DE L'ÉCHANGE LORS DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2021 ET LES AJOUTS DE LA CONSULTATION

#### Des observations des participants

##### Contexte de pandémie

- « Exacerbation du phénomène d'âgisme durant la pandémie en généralisant les facteurs de vulnérabilité à l'âge des gens (70 ans et +), stress et peur de sortir. »
- « Les aînés sont campés dans une catégorie à part. »
- « Inactivité des aînés suite aux restrictions et interdictions de la pandémie. »

##### Contexte culturel

- « La société s'est mise à voir les personnes aînées comme étant vieilles et vulnérables (étiquette sociale). »

##### Contradiction des messages

- « Incohérence dans le message envoyé, d'un côté, on incite les aînés à participer socialement et s'impliquer (ex. : marché du travail) et d'un autre côté, message qu'ils sont trop vieux. »

##### Infantilisation

- « Des aînés se considèrent infantilisés par leurs enfants. »

##### Perception

- « Les personnes aînées ont l'impression d'avoir été écartées de la voie en n'étant pas consultées ni entendues. »
- « Âgisme : subtil, mais présent, par contre, de moins en moins sur le marché du travail à cause du manque de personnel. »
- « Certaines personnes âgées sont mises de côté par les préjugés des plus jeunes ou autres, pensant qu'elles n'ont plus rien à offrir à la société... » (\*)

##### Publicité

- « La publicité crée des biais et donne le message que les produits et services permettront d'aider à trouver des solutions à la situation désagréable qu'est le fait de vieillir. »

##### Discrimination

- « Dans le milieu de travail : on se fait souvent pousser à la retraite (surtout les femmes). »

##### Discrimination en santé

- « Discrimination niveau médical (ex. : pas d'opération à notre âge), micro agression? »
- « Question de médecin : est-ce qu'on vous réanime ? »
- « Prise de rendez-vous médicaux en ligne c'est difficile à cause du peu de connaissances au niveau technologique ou du fait de ne pas disposer d'un ordinateur. »

#### Des causes

##### Société

- « Déresponsabilisation de la société. »
- « Compartimentation des activités par tranches d'âge. »
- « Notre société cultive le culte de la jeunesse, ce qui fait qu'on isole les aînés. »
- « Des attitudes et des gestes des gouvernements. »

## MSSS

- « Déshumanisation dans le réseau de la santé et le manque de temps. »

## Population

- « La population est mal préparée au vieillissement. »
- « Les aînés sont souvent dépassés par les réseaux sociaux et Internet. »

## Famille

- « L'effritement des liens familiaux. »

## Industrie

- « L'industrie encourage l'âgisme (ex. teinte des cheveux). »

## Médias

- « Les médias ont favorisé une image des personnes aînées comme des personnes à autonomie fragile, incapables de décider pour eux-mêmes, des impotents. »

## Méconnaissance des technologies de l'information (Fracture numérique)

- « En cette ère où tout est informatisé, il est souhaitable de penser à une minorité de personnes très âgées qui n'ont plus la dextérité, l'habileté, qui ne sont pas outillées en matériels informatiques ou qui n'ont plus la capacité d'utiliser un clavier d'ordinateur ou autres appareils de dernières technologies. » (\*)

## Des solutions

### Intergénérationnel

- « Favoriser l'intergénérationnel afin que les générations se réapprivoisent mutuellement. »
- « Favoriser ou renchérir des programmes qui permettent la construction de maisons ou résidences bigénérationnelles de façon à créer des ponts intergénérationnels. »
- « Favoriser des programmes qui facilitent l'intégration des plus jeunes dans les milieux de vie des personnes aînées (ex. : RPA). »
- « Exploiter mieux les compétences des aînés (transition du savoir et de l'expérience) en favorisant le mentorat. »
- « Permettre aux personnes aînées d'intervenir dans les écoles comme conférenciers ou d'intervenants pour l'aide aux devoirs, etc. »
- « Permettre la participation à des activités physiques entre jeunes et aînés. » (\*)
- « Inviter les aînés à occuper des postes... » (\*)
- « Inviter les personnes aînées à participer à des formations et à des rencontres de concertation. » (\*)

### Sensibilisation

- « Utiliser les journaux locaux pour sensibiliser sur la tolérance entre les générations et en évitant de parler seulement des décès. »
- « Projeter une image positive de l'âge dans le temps. »
- « Valoriser le vieillissement en reflétant l'utilité des personnes aînées dans la société, dans les actualités, dans les médias, dans les publicités et en éducation. »
- « Amener les moins jeunes à reconnaître que les aînés ont été les piliers de la société. » (\*)
- « Faire en sorte que les jeunes aient une meilleure connaissance de l'histoire, de ce que les générations antérieures ont réalisé dont les libertés acquises. »
- « Imbriquer de la sensibilisation à l'âgisme dans le programme éducatif Culture et citoyenneté. »
- « Faire comprendre aux jeunes qu'ils sont les aînés de demain (effectuer beaucoup de sensibilisation). »
- « Mettre de la pression au niveau des médias concernant l'âgisme véhiculé. »

- « Favoriser la sensibilisation par des campagnes publicitaires pour contrer l'âgisme de la part des instances gouvernementales, des municipalités et des organismes communautaires. »

#### Reconnaissance de l'âgisme

- « Identifier les pratiques d'âgisme dans les services gouvernementaux. »
- « Décomplexifier et faciliter l'accessibilité pour les chèques emploi services. »

### MESURES COMPLÉMENTAIRES

#### Élimination du critère d'âge

- « Retirer la notion d'âge dans les critères d'admissibilité, réviser l'admissibilité sur les besoins. »

#### Main d'œuvre

- « Faire que les personnes aînées apportent une solution au manque de main d'œuvre. »

#### Fiscalité

- « Donner des avantages fiscaux aux aînés qui vont travailler. »

#### Appel aux MRC pour faire autrement

- « Confier aux municipalités la gestion des CHSLD (parce qu'ils sont plus proches des gens et connaissent mieux leurs besoins). »
- « Les municipalités devraient accorder un intérêt aux personnes aînées, ce qui devrait se traduire par des programmes municipaux avec responsabilité ; ainsi les municipalités encourageraient, supporteraient ou même superviseraient les organismes communautaires. » (\*)

#### Méconnaissance des technologies de l'information

- « Faire connaître aux aînés âgés les moyens d'accéder à divers services gouvernementaux essentiels à leur quotidien en tenant compte de leur solitude, de leur appauvrissement. » (\*)

### TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

## SECTION C RECOMMANDATIONS

L'âgisme est un frein à la participation sociale et a un effet négatif sur la santé. Afin de vivre dans la dignité, il convient de faire un virage significatif dans nos pratiques à l'endroit des personnes aînées. Nous croyons que de miser d'abord sur l'intergénérationnel ne peut qu'être positif.

### RECOMMANDATION # 1

**Que le gouvernement du Québec fasse de la lutte à l'âgisme une priorité gouvernementale par des actions concrètes intensives.**

- Changer de paradigme, promouvoir les aspects positifs du vieillissement et susciter la participation de la population afin de combattre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge, pour que soient pleinement reconnus la contribution et le rôle essentiel des personnes aînées
- (MSSS) : publier un cadre de référence sur la bientraitance et y associer des gestes concrets afin de développer une culture de bientraitance
- Considérer que les personnes aînées n'ont pas toutes le même profil et le même vécu
- Rechercher d'autres termes pour désigner les personnes âgées

### RECOMMANDATION # 2

**Que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), avec l'aide des personnes aînées en consultation, identifie dans ses services des situations ou des pratiques d'âgisme ainsi que des correctifs à mettre en place dans les plus brefs délais.**

- (MSSS) Mettre à contribution les personnes aînées dans cette disposition

### RECOMMANDATION # 3

**Que les instances décisionnelles misent sur l'intergénérationnel.**

- Sensibiliser au respect entre générations
- Inclure la dimension intergénérationnelle dans les plans d'action MADA<sup>6</sup> (\*)
- Favoriser ou renchérir des programmes qui permettent la construction de maisons ou résidences bigénérationnelles
- Favoriser des programmes qui facilitent l'intégration des plus jeunes dans les milieux de vie des personnes aînées (ex. : RPA)
- Exploiter mieux les compétences des aînés (transition du savoir et de l'expérience) en favorisant le mentorat
- Favoriser l'intervention des personnes aînées dans les écoles comme conférenciers ou personnes-ressources pour l'aide aux devoirs
- Favoriser l'intervention des personnes aînées dans les écoles comme conférenciers ou personnes-ressources pour l'aide aux devoirs

<sup>6</sup>MADA : Municipalité amie des aînés.

## **RECOMMANDATION # 4**

**Que les instances décisionnelles sensibilisent leurs membres et la population en général à l'âgisme et prennent des mesures pour transformer la perception négative des personnes aînées.**

- Sensibiliser à l'inclusion intergénérationnelle et au respect entre générations par tous les moyens : actualité, médias, éducation, publicité, etc.
- Utiliser les journaux locaux pour sensibiliser sur l'inclusion et le respect entre les générations
- Projeter une image positive de l'âge dans le temps
- Valoriser le vieillissement en reflétant l'utilité des personnes aînées dans la société
- Faire en sorte que les jeunes aient une meilleure connaissance de ce que les générations antérieures ont réalisé (les libertés acquises)
- Sensibiliser les professionnels de la santé à l'importance de s'adresser à l'aîné malgré la présence d'un proche aidant

## **RECOMMANDATION # 5**

**Que les personnes aînées et leurs représentants soient plus visibles et s'impliquent de diverses façons auprès des générations montantes.**

- Réagir aux préjugées ou aux mesures teintées d'âgisme
- Mettre en valeur les succès, les bons coups des personnes aînées ainsi que les innovations dont elles ont été les auteurs
- Faire des expositions de photos dans les écoles pour faire connaître, aux jeunes, les succès de certains aînés dans la communauté
- Favoriser la bientraitance et diminuer la stigmatisation tel l'âgisme

## SECTION D DES AVIS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la rencontre de concertation du 23 novembre 2021, les participants ont été invités à choisir un des cinq sujets. Le traitement des propos recueillis a été fait selon un certain ordre. Pour avoir accès « Aux avis complémentaires », il faut aller sur le site de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

- « Soins et soutien à domicile »  
Déposé le 21 février 2022.
- Pauvreté de certains aînés  
Déposé le 23 février 2022.
- Isolement de certains aînés avec la pandémie  
Déposé le 28 février 2022.
- Besoins en transport de certains aînés  
Déposé en mars 2022.
- Pénurie de main d'œuvre

Lors du traitement des propos du 23 novembre, il nous est apparu dans certains sujets que « La pénurie de main d'œuvre » devrait faire l'objet d'un AVIS spécial. Cela pourrait être possible après les travaux en cours. De plus, la TCA-CA aurait besoin de conseils de personnes spécialisées dans le domaine. Ce sujet est donc reporté à plus tard.

### Rédaction

Ce document a été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA, avec la précieuse collaboration de M<sup>me</sup> Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. Merci à tous ceux qui nous ont fait des suggestions et particulièrement un merci spécial au Carrefour des personnes aînées de Lotbinière (CPAL) concernant des suggestions d'amélioration des recommandations.

La réalisation et la publication du présent AVIS ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.



TABLE DE CONCERTATION  
DES AÎNÉS  
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES